

ARRÊTÉ N° 2025_214

RELATIF AUX AJUSTEMENTS D'ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DES LOISIRS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-218 du 26 mai 2021 portant réorganisation de la direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs ;

Vu le rapport de présentation concernant des ajustements d'organisation à la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs ;

Vu les avis émis par le collège des représentants du personnel et par le collège des représentants de la collectivité lors de la séance du comité social territorial du 27 juin 2025 ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER - Il est procédé au réajustement d'organisation de la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs selon l'organigramme annexé.

ARTICLE 2. - L'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-218 du 26 mai 2021 est abrogé.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le